



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réser
au
Monit
belg***22097775***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**02 AOUT 2022**Greffe
Pour le GreffierN° d'entreprise : **418 257 070**
Nom(en entier) : **La Chenille Service Résidentiel Général**
(en abrégé) : **La Chenille SRG**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Chaussée de Dinant, 822 - 5100 Wépion****Objet de l'acte : Démissions - Nominations**

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2022

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mr Frédéric JEANDRAIN au 22 juin 2020, en sa qualité d'administrateur. Mr JEANDRAIN reste membre de l'ASBL.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mr Ignacio MARTOS au 22 juin 2020, en sa qualité d'administrateur et de membre de l'ASBL.

Sur présentation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve l'admission de Mr Damien QUISQUATER, domicilié Rue du Castel 17 à 1620 Drogenbos, en tant que nouveau membre de l'association. Mr QUISQUATER fait acte de candidature au poste d'administrateur, et l'Assemblée Générale le nomme à l'unanimité en cette qualité pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de l'exercice social 2026.

Sur présentation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve l'admission de Mr Philippe BAUGNET, domicilié Route de Wasseiges 278 à 5022 Cognelée, en tant que nouveau membre de l'ASBL.

Le Conseil d'Administration est donc composé à ce jour des personnes suivantes : Mr Luc BOLLEN (président), Mme Myriam DARROU (trésorière), Mme Maryne CAMERLYNCK (secrétaire), Mme Géraldine LEBE et Mr Damien QUISQUATER.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).